

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-090

Objet : N° 2020.22 – Marché public pour le transfert des emballages et journaux magazines
Modification n°1 : Approbation de la prolongation de la durée du marché

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023, donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°D2021-061 du 15 avril 2021 portant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 14 avril 2021, à la Société PAPREC GRAND EST à Saint-Priest (69), du marché public de transfert des emballages et journaux-magazines, pour un montant total annuel de 94 713.60 € HT, calculé sur la base du détail quantitatif estimatif. Ledit marché public est conclu à compter du 12 mai 2021 date de notification jusqu'au 30 juin 2025 ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des agents du service déchets, il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux de réaménagement du centre technique des déchets et notamment du quai de transfert, ce qui entrainera à l'issue le changement des prestations actuelles ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la continuité de service, il convient par modification n°1, de prolonger la durée du marché public le temps de la réalisation des travaux, pour une période de six mois soit jusqu'au 31 décembre 2025 terme du marché et pour un montant estimatif de 75 000,00 € HT calculé pour toute la période de prolongation ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 19 septembre 2024 relatif à la modification n°1 ;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de transfert des emballages et journaux-magazines, ayant pour objet la prolongation de la durée du marché pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025 et pour un montant de 75 000,00 € HT.

.../...

- PRECISE que l'augmentation induite par la modification n°1 est de 15.62 % en application des dispositions prévues aux articles L2194-1-3° et R2194.2 et 3 du Code de la Commande Publique.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23 septembre 2024

Publiée le 24 SEP. 2024

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 23 septembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

